

FICHE D'INFORMATION CLIENT

Conforme à l'article 325-3 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers

L'entreprise

Dénomination sociale : BIENPREVOIR.FR
Siège social : 40 bis rue du Faubourg Poissonnière 75010 Paris
SIREN 503023111
NAF/APE 6622Z

Statuts légaux et autorités de tutelle

BIENPREVOIR.FR est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le numéro 08041353.

Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet de l'ORIAS <https://orias.fr/welcome>, au titre des activités réglementées suivantes :

- CIF (Conseiller en Investissements Financiers) enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) dont l'adresse courrier est : 17, Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org

- IAS (Intermédiaire en Assurance), catégorie « Courtier »

- IOBSP (Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiements), catégorie « mandataire non exclusif ». BIENPREVOIR.FR est mandaté par GE Money Bank (Siège social : Tour Europlaza – 92063 Paris La Défense Cédex).

- Les activités d'IAS et d'IOBSP sont placées sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), dont l'adresse courrier est : 61 rue Taitbout, 75436 PARIS Cédex 09 et l'adresse internet : <http://acpr.banque-france.fr/accueil.html>

- BIENPREVOIR.FR est titulaire de la carte professionnelle de transactions immobilières N° T13166, délivrée le 02 Novembre 2009

BIENPREVOIR.FR dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances. Ces polices sont souscrites auprès de CGPA

Activités	Couvertures	
	Responsabilité civile	Garantie Financière N° GFIP0015
IAS	2 528 750 € par sinistre et par an	0 €
CIF	1 517 250 € par sinistre et par an	0 €
IOBSP	1 517 250 € par sinistre et par an	0 €
Transaction immobilière	1 517 250 € par sinistre et par an	30 000 €

BIENPREVOIR.FR s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr

Partenaires

NOM	NATURE	TYPE D'ACCORD	MODE DE REMUNERATION
Assurance Epargne Pension (Groupe BNP Paribas Assurance)	Assureur	Courtage	Commission
Apicil Assurance	Assureur	Courtage	Commission
Generali Vie	Assureur	Courtage	Commission
La Mondiale Partenaires	Assureur	Courtage	Commission
La Mondiale Europartner	Assureur	Courtage	Commission
Le Conservateur	Assureur	Courtage	Commission
Oradea-Vie (Groupe Société Générale)	Assureur	Courtage	Commission
Swiss Life France	Assureur	Courtage	Commission
Swiss Life Lux	Assureur	Courtage	Commission
Spirica (Groupe Crédit Agricole Assurance)	Assureur	Courtage	Commission
Suravenir (Groupe Crédit Mutuel Arkéa)	Assureur	Courtage	Commission
GE Money Bank	Banque	Démarchage	Commission

Les noms des autres compagnies avec lesquelles **BIENPREVOIR.FR** a un accord sera communiqué sur simple demande.

Rémunération de bienprevoir.fr

Le client est informé que pour tout acte d'intermédiation, **BIENPREVOIR.FR** est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser les produits, auxquels s'ajoute une fraction des frais de gestion qui est au maximum de 50%* de ceux-ci.

Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie ultérieurement sur

Simple demande une fois connus les supports choisis par le client.

Du fait de la perception des commissions, **BIENPREVOIR.FR** ne facture pas d'honoraires.

Traitement des réclamations

Pour toute réclamation, **BIENPREVOIR.FR** peut être contacté selon les modalités suivantes :

✕ **Par courrier:**

Service réclamation bienprevoir.fr 40 bis rue du Faubourg Poissonnière 75010 PARIS

✕ **Par Téléphone:**

01 84 88 83 94

✕ **Par mail :**

conseiller@bienprevoir.fr

**Représente ici la rémunération maximale en taux, perçu par l'intermédiaire de la part d'un partenaire sur un client*

Vous pouvez également adresser vos réclamations aux médiateurs de l'Anacofi, de l'AMF ou de l'ACPR:

- ☒ Médiateur de l'ANACOFI
92 rue d'Amsterdam
75009 PARIS
- ☒ Mme Marielle Cohen-Branche
Médiateur de l'AMF
Autorités des Marchés Financiers
17, place de la Bourse
75082 Paris Cedex 02
- Médiateur de l'ACPR :
Démarche à suivre sur le site de l'ACPR

BIENPREVOIR.FR s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- ☒ 10 jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- ☒ 2 mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au Client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.